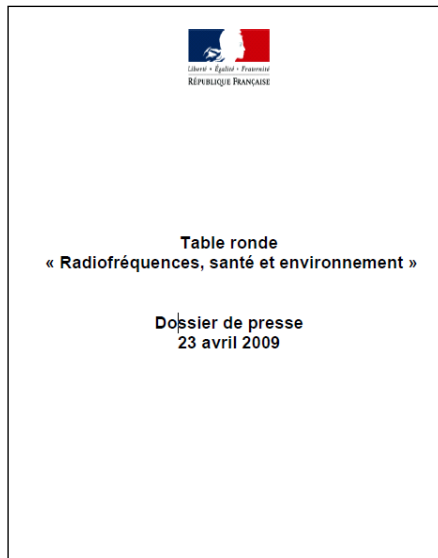


Le Grenelle des ondes

Sommaire du dossier

<i>Dossier de presse (extraits)</i> _____	1
<i>Le communiqué de presse du ministère de la Santé</i> _____	2
Table ronde sur le thème « Radiofréquence, santé et environnement » _____	2
<i>La dépêche AFP</i> _____	3
Radiofréquences : le Grenelle des ondes démarre prudemment _____	3
<i>Le communiqué de presse des Verts</i> _____	5
Grenelle des ondes : friture sur toute la ligne _____	5
<i>Quelques articles du Monde</i> _____	6
Dialogue mal engagé au "Grenelle des ondes" _____	6
Premières pistes au "Grenelle des ondes" _____	7
Le "Grenelle des ondes" ne tranchera pas le débat _____	9

Dossier de presse (extraits)



Sommaire
I - Discours prononcés par les ministres lors de la séance d'ouverture de la table ronde :
- Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie,
- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique,
- Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé et des Sports,
II- La table ronde « Radiofréquences, santé et environnement » : le contexte et les enjeux, les objectifs et le calendrier
III- Eléments d'ordre général sur la téléphonie mobile et sur les antennes relais
IV- Les données scientifiques
V- La réglementation française
Annexes :
- Lettre de mission du Premier ministre
- Liste détaillée des participants de la table ronde
- Comparaison des réglementations européennes
- Réglementation hors Union européenne
- Tableau récapitulatif
- Liste des documents disponible sur le CD ROM

Le communiqué de presse du ministère de la Santé

Table ronde sur le thème « Radiofréquence, santé et environnement »

Jeudi 23 avril 2009, au ministère de la Santé et des Sports

13 mars 2009

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique & Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie tiendront une table ronde sur le thème " Radiofréquence, santé et environnement ", Jeudi 23 avril 2009, au ministère de la Santé et des Sports.

Le Premier ministre, François Fillon, a demandé à Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé et des Sports, d'organiser conjointement avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, et Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, une table ronde sur les effets potentiels des téléphones mobiles et des antennes relais sur la santé.

Cette table ronde, intitulée « Radiofréquence, santé et environnement », doit permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques, ainsi que sur la réglementation en vigueur. L'objectif est d'identifier d'éventuelles mesures complémentaires en matière de recherche, d'expertise scientifique, d'information du public, de réglementation ou d'engagements volontaires.

Cette rencontre réunira autour de Roselyne BACHELOT- NARQUIN, Nathalie KOSCIUSKO - MORIZET et Chantal JOUANNO, l'ensemble des acteurs concernés par ces sujets - Etat et organismes publics, élus et représentants des collectivités territoriales, opérateurs, associations, scientifiques et personnalités qualifiées – qui exprimeront leurs attentes.

Contacts presse :

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin : Service presse – Tél. : 01 40 56 40 14

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : Anne Dorsemaine – Tél. : 01 42 75 56 54

Cabinet de Chantal Jouano : Sabine Deroche – Tél. : 01 40 81 79 55

Radiofréquences : le Grenelle des ondes démarre prudemment

PARIS, 23 avr 2009 (AFP) - Le "Grenelle des ondes" a démarré prudemment jeudi, avec l'ambition affichée du gouvernement de réduire la confrontation entre opérateurs de téléphonie mobile et écologistes, qui ont prévenu qu'ils attendaient des "décisions" au-delà du simple dialogue.

D'entrée, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno a semblé faire une concession aux écologistes, en évoquant devant la presse leur requête d'un moratoire sur l'implantation de nouvelles antennes pendant quelques mois.

Cette table ronde "radiofréquences, santé et environnement", tenue au ministère de la Santé, veut essayer de répondre aux inquiétudes grandissantes dans la population sur l'impact des ondes sur la santé.

Ont été conviés une cinquantaine d'acteurs concernés par le sujet -représentants de l'Etat, associations, élus, syndicats, opérateurs...

Jean-Marie Danjou, délégué général de l'Association française des opérateurs mobiles (Afom), a souhaité que l'on sorte des "confrontations stériles" et des "dialogues de sourds". "Des acteurs commencent à se parler, il faut encore qu'il s'écoutent et s'entendent", a noté Stephen Kerckhove, délégué général de l'association Agir pour l'environnement, qui "veut des décisions". "Un simple guide des bonnes pratiques ou une charte, ça ne suffira pas", prévient-il.

Les représentants du gouvernement se sont dits prêts à prendre le temps qu'il faudra, alors que le processus doit en principe durer jusqu'à fin mai, avec trois séances de travail et une réunion plénière de synthèse. "S'il faut plus de temps, nous prendrons plus de temps", a assuré Roselyne Bachelot, ministre de la Santé.

Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Economie numérique, a reconnu que "personne n'est satisfait de la situation actuelle", et que la réglementation "a besoin d'être remise à jour".

Pour les responsables gouvernementaux, il est clair cependant que les risques sanitaires sont plus du côté des téléphones portables que des antennes. "Les portables sont notre priorité numéro 1", a dit Chantal Jouanno. "On sera aussi ferme sur les antennes que sur les portables", a rétorqué Janine le Calvez, présidente de l'association Priartem.

Pour cette première journée, les choses n'ont guère avancé. "On a débattu de la forme que pourrait prendre le débat, on en est aux balbutiements", a relevé Stephen Kerckhove, pour qui "il faut de la réglementation".

M. Danjou a rappelé que les opérateurs doivent couvrir l'ensemble du territoire et se voient obligés par la justice de démonter des antennes. "Nous ne pouvons être à la fois dans l'obligation d'installer les antennes-relais et de les démonter", a-t-il noté, demandant un cadre juridique "stable et clair".

"Cette table ronde doit mettre un terme à l'instabilité juridique" et "concilier protection de l'environnement et développement économique", a renchéri France nature environnement (FNE).

Mme Jouanno a évoqué "la possibilité de suspendre l'implantation de nouvelles antennes" en attendant une étude sur le sujet que doit rendre en septembre l'Afsset (Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), comme le demandait FNE.

Un moratoire qui cependant nécessiterait un "arbitrage interministériel", a-t-elle reconnu. Elle s'est déclarée favorable à la non-utilisation du portable par les enfants jusqu'à leur entrée au collège.

La première réunion de travail, sur les antennes, se tiendra le 6 mai, soit beaucoup trop tôt pour les associations qui réclament la présence d'experts scientifiques et l'organisation d'un débat entre eux.

Le communiqué de presse des Verts

Grenelle des ondes : friture sur toute la ligne

Communiqué de presse du 21 avril 2009

Face à l'irresponsabilité du gouvernement, les Verts apportent leur soutien plein et entier aux associations qui participent au « Grenelle des ondes ». Les Verts constatent qu'hélas, comme à son habitude, le gouvernement se fait l'avocat des intérêts financiers des industriels contre la santé des citoyens et le principe de précaution.

Les risques potentiels sont, études après études, suffisamment mis en évidence pour justifier l'application du principe de précaution. Mais cela importe peu au gouvernement : les scientifiques ne participeront pas à la réunion de jeudi car, selon les propos tenus au ministère de la santé aux associations, « ils ne sont pas indispensables ».

Ces méthodes sont inacceptables. Lorsque les études sont financées par les opérateurs, aucune ne conclut à l'existence de risques. Lorsque leur financement provient des opérateurs et de fonds publics, 25 % concluent à l'existence de risques. Lorsqu'elles sont commandées par les associations, ce pourcentage s'élève à 40 %.

Les Verts préconisent : la diminution du niveau d'émission des antennes relais pour les téléphones portables à 0,6 volts par mètres, la nécessité du permis de construire pour toute nouvelle antenne quelle que soit sa taille, l'information des riverains comme une obligation préalable, l'interdiction des antennes à proximité des écoles, des crèches ou lieux sensibles.

Les élus Verts ont souvent été les premiers à se tenir aux côtés des habitants face aux industriels de la téléphonie mobile et continueront à militer activement aux côtés des associations.

Les Verts souhaitent que le Grenelle des ondes ce jeudi 23 avril ne soient pas une simple opération de communication au profit des opérateurs contrariés récemment par des décisions de justice défavorables, mais soit l'occasion d'un vrai débat pour avancer vers une législation plus contraignante et plus protectrice.

Quelques articles du Monde

Dialogue mal engagé au "Grenelle des ondes"

LEMONDE.FR avec Reuters | 23.04.09 | 20h02 • Mis à jour le 24.04.09 | 09h21

Le gouvernement français a lancé, jeudi 23 avril, son "Grenelle des ondes", une série de tables rondes destinées à répondre aux inquiétudes sur les dangers éventuels de la téléphonie mobile. Les ministres et secrétaires d'Etat concernés, Roselyne Bachelot (santé), Chantal Jouanno (écologie) et Nathalie Kosciusko-Morizet (économie numérique), ont affiché leur volonté "*d'ouverture*" et de "*transparence*."

Peine perdue : les associations ont d'emblée accusé le gouvernement de verrouiller le débat. Jeanine Le Calvez, présidente de Priartem, la plus ancienne association mobilisée, a menacé de quitter les travaux si l'Etat ne changeait pas sa méthode d'ici la prochaine réunion du 6 mai. Selon elle, tant la lettre de mission de François Fillon que les propos des ministres écartent d'entrée de jeu la dangerosité des antennes-relais pour mieux pointer les dangers du portable en lui-même. "*On nous avait promis un débat sans tabou et ils en sont déjà à minimiser le question des antennes-relais*", a-t-elle dit lors d'un point de presse.

SCIENTIFIQUES ABSENTS

Les associations regrettent aussi l'absence de scientifiques lors de cette première réunion. Dans un communiqué, Agir pour l'environnement a prévenu que les associations n'avaient "*aucune intention de jouer les faire-valoir d'un 'Grenelle' dont les conclusions seraient rédigées avant même que les hypothèses n'aient été énoncées*".

Les ministres ont pourtant réaffirmé que le débat était ouvert et que le gouvernement prendrait ses responsabilités en fonction des travaux, qui seront prolongés si nécessaire au-delà du 25 mai, date à laquelle la table ronde doit théoriquement s'achever.

Une quarantaine de représentants d'opérateurs, d'institutions de santé, d'associations de défense de l'environnement et de consommateurs, ainsi que d'élus étaient présents à cette première réunion. Chantal Jouanno a assuré que le gouvernement se pencherait sur la demande de moratoire présentée par des associations pour l'installation de nouvelles antennes-relais jusqu'à la remise, en septembre, d'un nouveau rapport scientifique. Elle a également précisé que des experts scientifiques seraient présents lors des réunions ultérieures.

Premières pistes au "Grenelle des ondes"

Article paru dans l'édition du 25.04.09

Cest une première en France. Trois ministères (santé, écologie et économie numérique) se sont emparés, jeudi 23 avril, du sujet de la téléphonie mobile et des antennes-relais, en lançant le "Grenelle des ondes". Bâtie sur le modèle du Grenelle de l'environnement, la table ronde a réuni une cinquantaine de représentants d'organismes publics, d'opérateurs de téléphonie mobile, d'organisations non gouvernementales (ONG), de syndicats, ainsi que des parlementaires, élus locaux et personnalités qualifiées. L'objectif est de sortir de la confrontation entre opérateurs et ONG, et d'aboutir à une série de propositions.

"L'Etat prendra ses responsabilités, a affirmé Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie. Nous pouvons faire évoluer la réglementation." "La situation actuelle ne satisfait personne", a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'économie numérique.

La tension est allée croissant ces derniers mois. Les ONG dénoncent l'absence de certitudes sur l'innocuité des ondes électromagnétiques, et réclament l'application du principe de précaution. Elles prônent l'adoption d'une limitation des émissions à 0,6 volt par mètre (V/m) - contre 41 et 61 V/m aujourd'hui selon les fréquences. Plusieurs tribunaux sont récemment allés dans leur sens, en reconnaissant la nécessité d'appliquer le principe de précaution et en ordonnant le démontage de certaines antennes-relais. De leur côté, les opérateurs mettent en avant leur obligation d'assurer une bonne couverture du territoire et demandent un cadre juridique stable.

Le Grenelle des ondes a commencé dans une certaine improvisation. Plusieurs participants ont demandé *"un calendrier plus large"* et les ONG ont regretté *"une méthode de travail floue"*. *"L'ordre du jour des différents ateliers de travail n'a toujours pas été dévoilé précieusement"*, regrette Stéphane Kerckhove, de l'association Agir pour l'environnement. Les ministres ont d'emblée annoncé que les discussions pourraient être plus nombreuses que prévu, et se poursuivre au-delà de la date de clôture initialement retenue, le 25 mai.

En réponse aux inquiétudes des ONG, Roselyne Bachelot, la ministre de la santé, a affirmé que chaque intervenant pourrait solliciter les experts de son choix. Mais le temps est compté. La prochaine réunion, consacrée aux antennes-relais, aura lieu le 6 mai et les auditions de scientifiques n'ont pas été organisées en amont. *"Cela nous laisse un temps très réduit pour organiser la venue des experts"*, relève M. Kerckhove.

DISCUSSIONS "SANS TABOU"

Sur le fond, les ministres ont affirmé que les discussions se dérouleraient *"sans tabou"*. Cependant, la téléphonie mobile est présentée comme *"la priorité numéro un"* du gouvernement. *"Il existe un gros bagage scientifique démontrant l'existence d'incertitudes sur les impacts sanitaires des téléphones portables, a affirmé M^{me} Bachelot. Ce n'est pas le cas pour les antennes-relais." "Dès le départ, le problème des antennes est minimisé", contestent les ONG.*

Les ministres ont lancé des pistes sur de possibles évolutions de la réglementation. Ils ont rappelé que le projet de loi Grenelle 2 propose d'interdire la commercialisation de téléphones conçus pour les moins de 6 ans, et la publicité à destination des moins de 12 ans. Ces limites d'âge pourraient être relevées. M^{me} Bachelot a insisté sur la nécessité de *"mieux informer le public"*.

M^{me} Jouanno a également évoqué *"la possibilité de suspendre"* les implantations d'antennes-relais dans l'attente des résultats de deux grandes études (l'une française, l'autre internationale), qui doivent faire le point concernant toutes les connaissances scientifiques sur le sujet. Leur publication est attendue en septembre. Une telle mesure, réclamée par les ONG, nécessiterait *"un arbitrage interministériel"*, a cependant précisé la secrétaire d'Etat à l'écologie.

Grégoire Brethomé et Gaëlle Dupont

Les pistes proposées au gouvernement (encadré de l'article du 22.05.2009)

La première des pistes ouvertes par le "Grenelle des ondes" qui vont être soumises au gouvernement vise à faciliter l'information du public sur son exposition aux radiofréquences. L'Agence nationale des fréquences (ANF) pourrait inclure dans son protocole de mesure les sources d'émissions qui s'additionnent à celles de la téléphonie (Wi-Fi et Wimax). Autre piste : une intervention accrue des pouvoirs publics avant toute nouvelle implantation d'antenne. L'interdiction de la vente de téléphones portables au moins de 12 ans est aussi envisagée. Un programme de recherche sur l'hypersensibilité aux ondes est préconisé. Enfin, un taux d'émission minimal des antennes-relais compatible avec le fonctionnement du réseau devra être déterminé.

Le "Grenelle des ondes" ne tranchera pas le débat

Article paru dans l'édition du 22.05.09

Le "Grenelle des ondes" sera-t-il, comme le pointent ses participants les plus critiques, un Grenelle "pour rien"? Ou représente-t-il un "premier pas" vers une gouvernance acceptable d'une question de société aussi sensible que celle des effets sanitaires de la téléphonie mobile ?

Une chose est sûre : mettre les "acteurs" - en l'occurrence les défenseurs de l'environnement, les usagers, les syndicats, les élus locaux, les opérateurs de téléphonie mobile et les pouvoirs publics - autour d'une table est peut-être nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante pour que jaillisse un consensus sur les installations contestées d'antennes-relais. Le débat sur les usages du téléphone portable, qui figurait également au programme, aura finalement été moins sujet à polémique.

Avant même que ne s'achève, lundi 25 mai, en présence de la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, de Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie, et de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, le cycle des rencontres engagé le 23 avril sur le thème "Radiofréquences, santé et environnement", la preuve est faite que ce Grenelle-là ne mettra pas fin aux contestations. Celles-ci opposent depuis des mois, devant les tribunaux, les associations de riverains à SFR, Bouygues Telecom ou Orange.

Hasard du calendrier : le jour même de la cinquième rencontre, qui s'est tenue mercredi 20 mai à Paris, Orange était assigné en référé devant le tribunal de Quimper par une habitante de la commune de Loctudy (Finistère), qui lui demande de renoncer à l'implantation d'une antenne-relais à 200 mètres de chez elle. Nyves Allier, qui porte une valve neurologique programmable, "a bon espoir" d'obtenir gain de cause, car, dit-elle, "des études sanitaires de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) prouvent que les effets des ondes électromagnétiques sont néfastes pour les personnes dotées d'implants médicaux actifs". La décision du tribunal sera connue le 17 juin.

Et l'association Robin des toits, qui estime n'avoir obtenu satisfaction sur aucune de ses demandes, notamment celle d'un test "grandeur nature" dans des communes ayant donné leur accord pour un taux d'émission maximal de 0,6 volt par mètre (V/m), promet de nouvelles assignations. Si les tribunaux devaient rester le lieu de règlement des conflits entre

riverains et opérateurs, le Grenelle des ondes aurait en partie raté son objectif. Pour le président de l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM), Jean-Marie Danjou, le souhait de retrouver "une sécurité juridique" afin que ses mandants puissent à nouveau "implanter des antennes dans la sérénité" figurait parmi les objectifs majeurs. Mais l'AFOM était également désireuse que le Grenelle apporte "des réponses aux questions que se posent les gens sur le terrain", ainsi que "des réponses claires sur les questions de santé". Ce qui n'est pas acquis.

Car le terrain sanitaire ne semble pas plus stabilisé que le terrain juridique. Jugeant la situation "intenable", selon le terme employé par M^{me} Bachelot, le gouvernement n'a pas souhaité attendre le prochain avis de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), prévu pour septembre. Même si l'AFOM se félicite qu'il ait été rappelé que rien ne venait invalider les seuils d'exposition maximum fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), seuils auxquels la France se conforme (entre 40 et 60 V/m), force est de constater que les incertitudes demeurent. Le "rapport de restitution" présenté aux participants, mercredi, indiquait que, "s'agissant des antennes-relais, les effets sur la santé ne sont ni démontrables ni récusables avec certitude".

INCERTITUDE SCIENTIFIQUE

Un tel flou ne condamnait-il pas par avance ce Grenelle ? Pas du tout, rétorque le professeur Jean-François Girard, désigné par Roselyne Bachelot pour mener les débats : "L'état de l'art scientifique est en renouvellement permanent. Ce qui me mobilise, dans cet exercice, c'est que la société finisse par accepter l'incertitude scientifique."

Comment et selon quelles modalités ? Parmi les "chantiers" qui devraient s'ouvrir dans la foulée du Grenelle figure l'idée d'instances de concertation, aux niveaux national et local, dans lesquelles l'Etat jouerait un rôle d'arbitre. A l'Association des maires des grandes villes de France, on apprécie ainsi la proposition de mettre en place "des plans d'implantation dans les municipalités, plans qui seraient définis avec les opérateurs".

Un résultat somme toute modeste après un mois et demi de discussions. A moins que l'on ne considère que le principal acquis du Grenelle ne soit le processus lui-même. A l'exception de Robin des toits, très critique sur l'absence de résultats, tous les intervenants se sont félicités que le dialogue ait pu s'établir, ce qui n'était pas gagné d'avance.

Brigitte Perucca